# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 5 février 2015 4.2

#### PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

#### MARCHES TRAVAUX D’AMENAGEMENT

#### DE LA RUE DE SAINT-ALBAN

**AU DROIT DU PARC DU PRIEURE**

APPROBATION DE DEUX AVENANTS

Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements, expose à l'assemblée :

**"**Les travaux d’aménagement de la rue de Saint-Alban au droit du parc du Prieuré sont réalisés à la suite d'une consultation lancée en juillet 2014 conformément aux articles 33 et 57 du Code des marchés publics.

Après attribution des marchés par la commission d’appel d’offres réunie le 26 août 2014, le conseil municipal, dans sa séance du 25 septembre 2014, a autorisé, entre autres, le maire à signer les marchés avec les sociétés suivantes :

* lot n° 1 "Aménagement de la voirie, des trottoirs et des espaces verts"

société EIFFAGE - Perreux, pour un montant de 73 953,80€ HT soit 88 744,56 € TTC.

* lot n° 2 "Construction d’un mur de clôture le long du parc du Prieuré"

société EIFFAGE - Perreux, pour un montant de 57 645,77€ HT soit 69 174,92 € TTC.**"**

Au cours de l’exécution du chantier, il s’est avéré nécessaire d’ajuster la commande initiale. Les changements correspondent à un ajustement en cours de chantier.

Pour le lot n°1 "Aménagement de la voirie, des trottoirs et des espaces verts", il a été constaté que :

* la couche de roulement en place ayant une épaisseur variable tout au long du tracé du chantier ainsi que la nécessité de raboter jusqu’à l’interface entre la couche de roulement et la couche support ont impliqué une consommation supplémentaire de 70 tonnes d’enrobés correspondant à un montant de 7 416,67 € HT soit 8 900,00 € TTC ;
* la structure de la chaussée en rive étant inexistante, il a été nécessaire de créer une fondation en grave non traitée et une couche de base en enrobé pour un montant de 2 766,67 € HT soit 3 320,00 € TTC ;
* afin de préserver les risques liés aux eaux de ruissellement en direction des propriétés privées, des travaux supplémentaires de mise en œuvre de caniveaux grilles ont été réalisés pour un coût de 1 784,33 €HT soit 2 141,20 € TTC.

Ces travaux complémentaires représentent un coût de 14 361,20 € TTC, ce qui porte le montant du lot n° 1 à 103 105,76 € TTC (+ 16,18 %).

Pour le lot n° 2 "Construction d’un mur de clôture le long du parc du Prieuré", il a été constaté que des prestations supplémentaires correspondant à la réalisation de la maçonnerie (fondations, seuil, piliers et crépi) pour la création d’un portillon d’accès piéton au parc du Prieuré étaient nécessaires.

Ces travaux complémentaires représentent un coût de 4 314,00 € TTC, ce qui porte le montant du lot n° 2 à 73 488,92 € TTC (+ 6,24 %).

Afin de prendre en compte ces modifications, un avenant doit être passé avec le prestataire de chacun des lots.

La commission d’appel d’offres réunie le 16 janvier 2015, a donné un avis favorable à la passation de ces deux avenants.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des marchés publics ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l’avenant n° 1 au lot n° 1 "Aménagement de la voirie, des trottoirs, et des espaces verts", passé avec la société EIFFAGE ;
2. approuve l’avenant n°1 au lot n° 2 "Construction d’un mur de clôture le long du parc du Prieuré", passé avec la société EIFFAGE ;
3. autorise le maire à les signer.